

Comité Technique Ministériel  
30 avril 2014



## «Mise en scène en deux actes avec un interlude imprévu»

### On vous a entendu... mais...



◆ Le 30 avril 2014 s'est tenu à Bercy un Comité Technique ministériel. Ce Comité technique, dans sa seconde partie, a été présidé par les ministres Michel SAPIN, Arnaud Montebourg et Christian Eckert. ◆ La première partie du CTM, présidée par le Secrétaire général, Laurent de JEKHOWSKY, portait sur une série de textes concernant la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel, ce dans la perspective des prochaines élections devant intervenir le 4 décembre prochain, ainsi que sur l'examen de deux textes, l'un concernant la création d'un SCN chargé de la gestion des fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque, l'autre sur la mise en place du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B aux monnaies et médailles. ◆ Cette première partie s'est conclue sur l'examen des questions diverses. Elle a abouti à une délibération votée à l'unanimité des fédérations concernant la **saisine du CHSMCT** afin que celui-ci puisse faire des recommandations pour améliorer les conditions de travail dans les CSRH déjà actifs et ceux qui vont être mis en place ainsi que sur SIRHIUS. ◆ **Elle a abouti à déclaration commune des fédérations en direction du ministre exigeant la reconnaissance du Tripode (Nantes) comme site amianté a également été adoptée.** ◆ La seconde partie du CTM, présidée par Michel SAPIN accompagné de Christian ECKERT, a constitué une réponse aux bilatérales organisées avec les fédérations les jours précédents. ◆ Arnaud Montebourg, Ministre de l'Economie et des Finances et du Redressement Productif dont la présence n'était pas annoncée, est arrivé pendant la pause de façon soudaine pour interroger les fédérations sur la DGCCRF. ◆ Pour Solidaires Finances, après sa rencontre avec le ministre des Comptes publics le 17 avril dernier, l'enjeu de ce CTM résidait principalement dans les réponses que celui-ci apporterait à nos revendications en matière d'effectifs, de missions, des évolutions et remises en cause des périmètres des différentes directions, des moyens à donner aux politiques ministérielles en matière de conditions de vie et de santé au travail, d'action sociale, de politique du handicap, d'égalité professionnelle.

#### Principales annonces de ce CTM :

- ◆ Trois propositions de réunions :
  - le **28 mai lancement de «la revue des missions de Bercy»** (voire page 4);
  - sur l'avenir de la Douane en formation quadripartite (les Fédérations, les organisations nationales de la Douane, la direction générale et le Ministère);
  - sur la DGCCRF (voire page 3);
- ◆ un volume de promotion «inférieur à ce que vous souhaitez»;
- ◆ l'engagement d'une rencontre entre les Fédérations et le secrétariat général afin d'accélérer le processus de reconnaissance du tripode comme site amianté avant la fin mai. L'élaboration d'une disposition législative afin que les agents puissent bénéficier de l'allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA);
- ◆ Il s'est déclaré favorable à ce que l'EPAF soit acquéreur d'un nouveau Centre de vacances.

12 mai 2014



# Le CTM dit «Technique»

*Il s'agissait d'examiner plusieurs décrets ou arrêtés devant être soumis à l'avis du CTM.*

◆ **Gestion du « Fonds de soutien aux collectivités : la « socialisation » des dettes, un service à compétence nationale, une organisation complexe, des spécialistes de la finance recrutés, une salle de marchés mise en place... Jusqu'où ira-t-on ?**

De fait, il était demandé aux Fédérations de se prononcer sur un décret pour lequel aucune discussion n'avait été organisée en amont, notamment à la DGFIP dont une des missions essentielle est le conseil et la tenue des comptes des Collectivités Locales. Tout en garantissant leurs revenus aux banques, il s'agit ni plus ni moins d'étaler la dette après que l'État, c'est à dire la collectivité nationale, ait pris une partie à sa charge. A aucun moment, il n'est posé la question d'empêcher les collectivités d'avoir recours à des contrats financiers «toxiques», ni celle de la responsabilité des banques.

## **Dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité «Socialisation» des dettes**

Les fédérations syndicales des Finances connaissent les emprunts toxiques et à risques contractés au cours de ces vingt dernières années par un grand nombre de collectivités locales et ce, par l'entremise de la banque DEXIA notamment. Elles connaissent aussi la situation de quasi insolvabilité dans laquelle celles-ci se sont placées (le cas du Conseil général de la Seine Saint Denis avait alors fait grand bruit dans les médias...). Même si on peut comprendre que l'État soutienne les collectivités qui rencontrent des difficultés dans leur gestion budgétaire, elles ont toutes dénoncé le tour de passe-passe qui consiste à « socialiser les pertes » et à faire en sorte que ce soit le Budget de l'État, donc les contribuables, qui vole au secours des collectivités locales les plus fragilisées et endettées. En effet 100 millions € par an durant une durée maximale de 15 ans sont prévus pour assainir les comptes, soit 1,5 milliards d'euros à terme pour éponger des dettes provoquées par les mauvais conseillers que sont les banques et du monde de la finance.

## **Organisation complexe du fonds, service à compétence nationale pour gérer, personnalités dites qualifiées pour orienter les aides...**

**Solidaires finances** a, pour sa part, soulevé plusieurs problèmes :

- la gouvernance du fonds complexe avec la mise en place d'un Comité d'orientation et de suivi de la gestion du fonds composé de parlementaires, de représentants de collectivités locales (conseils régionaux, conseils généraux, maires), de représentants de l'État (Économie, Intérieur et ministère chargé des collectivités territoriales) ;
- la désignation de personnalités dites « qualifiées » mais aux profils indéterminés ;

## ◆ **Mise en oeuvre du Nouvel Espace statutaire pour les personnels techniques des Monnaies et Médailles**

Pour bien comprendre notre vote contre, il n'est pas inutile de revenir en arrière.

La DGAFP a présenté à l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires ce qui avait été concocté avec les signataires des «accords» de 2008. L'**Union Solidaires Fonctions Publiques** et ses syndicats, de leur côté, n'ont cessé d'exiger des améliorations. En effet, l'allongement de la carrière qui passe de 26 à 33 ans ainsi que la suppression de l'accès direct au 3ème grade rendent le nouveau parcours moins attractif pendant de très nombreuses années par rapport à celui que nous connaissions. Il est notamment défavorable pour les agents débutants ou qui seront recrutés dans le futur.

Les revendications de l'**Union Solidaires Fonctions Publiques** avaient évidemment pour objet d'exiger des modifications visant à gommer les effets néfastes de l'allongement de la carrière. A ce titre, de nombreux amendements ont été déposés et examinés par les instances de la Fonction Publique :

- maintien de l'accès direct au 3ème grade,

- l'organisation de la gestion du fonds de soutien relativement opaque avec création d'un service à compétence nationale (SCN) plutôt qu'une mission confiée à l'État pour gérer le fonds et le transfert des aides aux collectivités ;
- les Liens peu clairs entre Comité d'orientation et de suivi, le SCN et les « Agence de services de paiement » et la validation ou non des propositions d'aides par les ministres chargés du Budget et des collectivités locales.

**Solidaires Finances** s'est d'emblée positionné CONTRE la mise en place d'un tel dispositif dans les conditions proposées et a rappelé son opposition au choix organisationnel visant à déléguer à un SCN une mission d'État parfaitement régalienne.

Les réponses apportées par l'administration pour expliquer les raisons pour lesquelles la gestion du fonds de soutien aux collectivités n'était pas confiée à la DGFIP notamment, ont renforcé notre conviction.

## **Vote CONTRE un mauvais choix visant à répondre à un vrai problème**

La volonté de mettre en place un Service à Compétence Nationale pour y créer une « salle des marchés », y recruter des non fonctionnaires, spécialistes de la Finance et des banques pour octroyer des aides aux moments censés être les plus opportuns, nous a semblé pour le moins spéculatif. Accorder à ce type de pratiques et de profils professionnels la confiance de l'État afin de venir en aide aux collectivités locales est symptomatique d'un excès de confiance donné au monde de la finance ; celui-là même qui a structuré les dérives budgétaires et financières des collectivités locales !

Au nom du pacte de responsabilité, et à travers l'article 92 de la loi la plus structurante de l'action publique, le gouvernement et Bercy prétendent apporter « une solution pérenne et globale au problème des emprunts structurés les plus sensibles, contractés par de nombreuses collectivités locales ». Pourtant, le dispositif ressemble bel et bien à une cautère sur une jambe de bois qui ne préservera en rien les collectivités locales des griffes de la Finance.

Il n'y a pas si longtemps, la Cour des Comptes estimait quant à elle l'encours de la dette publique locale constitué d'emprunts « structurés » entre 30 et 35 Md€, dont 10 à 12 Md€ présentaient un risque potentiellement élevé... **Le problème de fond risque bien de ne pas être réglé à terme.**

- revalorisation de certains échelons du grade de contrôleur de 2ème classe pour améliorer les conditions de reclassement dans la nouvelle carrière,
- amélioration des conditions de classement pour les agents promus de C en B,
- revalorisation indiciaire des échelons du 3ème nouveau grade pour gommer les incidences de la suppression de l'accès direct à ce grade,
- revalorisation immédiate (au lieu du 1er janvier 2012) des 10ème et 11ème échelons du 3ème grade,
- prise en compte de la totalité de l'ancienneté acquise dans le 7ème échelon du grade de contrôleur principal pour permettre aux agents concernés de pouvoir bénéficier le plus rapidement possible de l'indice terminal du nouveau 3ème grade. Voilà pour l'essentiel.

Tous ces amendements ont été refusés par la Fonction Publique qui est restée totalement bloquée sur son projet. C'est pour cette raison que **Solidaires Finances** a depuis voté contre tous les textes concernant le NES, toujours en cohérence, même s'il s'agit au cas précis avec les Monnaies et médailles d'un corps en voie d'extinction.

## ◆ Convergence des mandats des instances représentatives des personnels

Il s'agissait, dans la perspective des prochaines élections professionnelles prévues le 4 décembre prochain, de proroger ou de réduire les mandats détenus par les représentants du personnel afin que, dans toutes les instances de la fonction publique, les résultats de ces élections se traduisent partout à la même date dans la composition des nouvelles instances.

## Questions Diverses

### - Correctif de B en A à la DGCCRF :

Si le décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 a amélioré les conditions de classement des agents promus de B en A, ce décret ne comportant pas de mesures transitoires a créé des enjambements de carrière. Depuis 2006, **Solidaires**, tant au niveau ministériel que fonction publique, a exigé qu'un correctif soit apporté pour permettre a minima de corriger ces injustices. Après 7 années de bagarre, l'Administration avait enfin proposé au CTM du 7 février 2014 d'examiner un projet de décret visant à autoriser une révision de carrière pour les agents promus de B en A avant 2007.

### - Pérennisation de l'examen de B en A à la DGCCRF

Ce texte avait lui aussi été adopté lors du CTM du 7 février .

Pour ces deux textes, la question était de savoir l'état d'avancement des projets pour lesquels le ministère de la fonction publique venait de donner son accord (suite à une nouvelle intervention de Solidaires Fonction publique).

Dans sa réponse, Madame Fejoz, Directrice des Ressources Humaines au SG, nous a signifié que ces deux textes adoptés avec accord de la DGAFP doivent encore être transmis au Conseil d'Etat dans les tous prochains jours. Elle espère une parution des textes avant l'été.

### Enquêteurs et enquêtrices de l'INSEE

Depuis la signature d'une circulaire ministérielle de gestion en novembre 2012 et la mise en place de nouvelles conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee (NCEE), les discussions avec la direction de l'INSEE ne cessent de capoter. Les organisations syndicales CGT, Solidaires et FO de l'INSEE demandent qu'un bilan de la NCEE soit établi, ainsi que l'engagement ministériel qui avait prévalu lors de la circulaire soit réaffirmé. ([lire courrier adressé au SG](#))

## ONP

### Exigences de concertation

A de multiples reprises et bien en amont de l'annonce de suspension du raccordement à l'ONP du SI Paye, **Solidaires Finances** avait insisté sur la tenue de réunions d'information.

Depuis le 7 mars - annonce de la suspension-, l'administration a refusé de communiquer officiellement tant sur le projet que sur les agents. La seule réunion fixée dans le paysage n'était prévue que le 26 mai, date du 1er comité de suivi ministériel, c'est à dire près de trois mois après. En attendant, toutes les supputations, en l'absence de cadrage et de transparence, étaient permises.

L'inscription de ce point à l'ordre du jour -à notre demande- a permis de déboucher sur l'engagement par le secrétaire général d'organiser une réunion dès la semaine suivante. Un groupe de travail devant se tenir le 5 mai, et compte tenu de l'urgence, nous avons proposé que cette date soit retenue pour l'ONP. ([voir notre tract de compte rendu](#)).



Arnaud Montebourg, nouveau Ministre de l'Economie, des Finances et du Redressement productif et à ce titre Ministre de tutelle de la DGCCRF, bien que sa présence n'était pas annoncée (en raison de la question d'Alstom très certainement) a eu une participation très rapide. Il a demandé aux fédérations des finances de lui relater brièvement la problématique DCCRF.

**Solidaires Finances** lui a reprécisé les difficultés que la partition de cette administration pose chaque jour et combien elle nuit au fonctionnement des services et à l'exercice des missions qui lui sont dévolues.

Sans refaire l'historique depuis la mise en place des DDI / DIRECCTE-DIECCTE en 2010, nous avons ciblé son attention sur les décisions 33 et 34 du CIMAP du 17 juillet 2013 et donc sur le mandat donné à Pierre Moscovici de faire des propositions et sur le plan d'action qui en a découlé.

**Solidaires Finances a réaffirmé que l'exigence est bien aujourd'hui de sortir la CCRF des structures issues de la RGPP / RéATE, et dénoncé l'absence d'ambition du «plan d'action».**

S'appuyant sur les propos de Pierre Moscovici lors de l'audience du 20 mars dernier avec les intersyndicales (CCRF, DGFIP et DGDDI) où il avait indiqué qu'il retournerait voir le Premier Ministre pour révoquer la situation de la DGCCRF, **Solidaires**

lui a demandé de faire sien cet engagement.

Nous avons insisté sur la nécessité impérieuse de remettre en place une chaîne de commandement cohérente et verticale. Sans ce lien, il n'y a aucune assurance que ses propres ordres ministériels, donnés aux services déconcentrés, soient suivis par les DDI, libres de tout lien vis-à-vis de Bercy.

Nous lui avons par ailleurs précisé que s'agissant du volet social, il était impératif que le montant indemnitaire versé aux agents soit le même pour tous et toutes catégories confondues.

Dans sa réponse et avant de repartir aussi vite qu'il était arrivé, le Ministre a indiqué qu'il avait pris note et qu'il recevrait prochainement les organisations syndicales (vraisemblablement après le retour de la Secrétaire d'Etat - Valérie Fourneyron-) afin de faire plus longuement le point de la situation.

**Lors de cette rencontre, Solidaires ne manquera pas de réaffirmer son exigence initiale de sortie de la DGCCRF des DDI.**





# La réponse aux bilatérales Après la RGPP, la MAP .. voici la «Revue des missions»

## Changement de style mais le fond reste

Depuis 2012 trois CTM se sont déroulés en présence des ministres.

- CTM Budgétaire le 16 octobre 2012 en présence de quatre ministres Pierre MOSCOVICI (Economie et Finances), Jérôme CAHUZAC (Budget), Nicole BRICQ (Commerce extérieur) et Benoît HAMON (Economie Sociale et Solidaire, Consommation) où seul Jérôme Cahuzac était resté jusqu'à la fin.

- CTM Budgétaire le 8 octobre 2013 en présence de MM MOSCOVICI, CAZENEUVE et HAMON, respectivement Ministre de l'Économie, Ministre délégué au Budget et Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la consommation.

Deux CTM pour lesquels les Fédérations des Finances avaient exigé leurs présences.

A l'issue de ces deux CTM nous avons déploré et dénoncé l'absence d'écoute et de prise en considération des revendications exprimées par les personnels sacrifiés sur l'autel de l'exemplarité.

Pour ce CTM qui n'était pas budgétaire (cf. ordre du jour) c'est le ministre des comptes publics Michel SAPIN qui a tenu à le présider, c'est Arnaud Montebourg qui a tenu à y faire un «saut» dénotant son intérêt pour la DGCCRF. Dans son intervention M. SAPIN s'est déclaré attentif à la qualité du dialogue social. Il est évident, que des trois discours ministériels, celui du 30 avril semble plus emprunt de considérations pour les agents. Mais cette impression s'est vite estompée avec l'intervention de Christian Eckert sur le «langage de vérité» et donc la nécessaire poursuite de la cure d'austérité des services avec l'aide de la dématérialisation et de la simplification. En déclarant vouloir faire de Bercy «un ministère du dialogue social à part entière», le ministre au delà d'un changement sur la forme devra sur le fond y mettre un véritable contenu.

En annonçant, pour le 28 mai, le lancement de la «revue des missions de Bercy», le ministre tente de répondre au mécontentement qui progresse dans l'ensemble des directions de Bercy. Aucune direction n'est épargnée pas le climat délétère. En reconnaissant que peu de ministères ont autant évolué que ceux de Bercy, en reconnaissant que les conditions d'exercice des missions ont profondément changé, en comprenant que, face à ces «accumulations», les agents aient des doutes sur le sens de leurs missions, doutes notamment exprimés le 20 mars dernier, le ministre n'en tire pas pour autant les mêmes conclusions que nous. C'est à dire un moratoire dans les réformes.

En proposant d'inscrire Bercy dans le «relooking MAP» gouvernemental : la revue des missions, les objectifs sont bien toujours les mêmes. Réduire la voilure du service public. D'ailleurs le ministre a tenu à préciser, que cette nouvelle «procédure» ne se substituera pas aux démarches stratégiques et que les deux «projets» devront être en cohérence. La marge de manœuvre s'avère d'ores et déjà quasiment inexistante. Pour Solidaires Finances, malgré la proclamation de son attachement au dialogue social, le ministre a semble-t-il refermé les portes sitôt les avoir ouvertes. Il illustre ainsi sa vision du dialogue social qui «n'évite pas les divergences, les conflits mais permet de les dépasser dans l'intérêt général».

Le ministre ne peut ignorer que les plans et démarches stratégiques qui se soldent par l'abandon d'activité, la dilution de certaines missions, ont été rejetés, et, ce, dans toutes les directions par l'ensemble des organisations syndicales et les personnels, qu'ils ou qu'elles remettent en cause durablement la qualité du service public au bénéfice du plus grand nombre.

De fait, ce changement de vocable n'est que le troisième volet d'un même objectif : celui, sous prétexte de réduction des dépenses publiques, de redéfinir le rôle de l'État et de développer une politique en faveur de l'entreprise. Les décisions prises lors des deux premières étapes : la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en 2007, la Modernisation de l'Action Publique (MAP) en 2012, l'ont été sans concertation, souvent dans l'opacité mais toujours au détriment des citoyens, des agents exerçant les missions de plus en plus nombreux à se sentir méprisés et ignorés. En lançant la Revue des Missions, en programmant des réunions en amont des prises de décisions, le gouvernement semble vouloir y associer les organisations syndicales mais en bornant budgétairement les contours de la discussion, en ne remettant pas en cause les errements passés, en s'inscrivant dans la poursuite de ce qui a été engagé, et dans la recherche d'économies additionnelles, il enferme d'ores et déjà le débat.

Si le ministre veut réellement avoir un débat sur les missions dévolues à Bercy - toutes complémentaires les unes des autres-, leurs conditions d'exercice et les finalités, il doit s'en donner réellement les moyens en plaçant l'intérêt du plus grand nombre au centre de la discussion.

**Les agents eux, sont attachés à leurs missions c'est aussi pour cela qu'ils seront dans l'action et en grève le 15 mai.**